

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

CONSEIL MUNICIPAL

23 mars 2022

Compte rendu sommaire

Présents : VIDAL Monique, FRONT Gérard, BOUXIN BEGEAULT Catherine, PELISSIER Serge, GUIRAUD Magali, GUIRAUD Dominique, GUIRAUD Jean-Pierre, MONTANT Catherine, TARDIEU Régis.

Absents (représentés) : OURLIAC Elodie

Absents :

Date de la convocation : 18 mars 2022

Secrétaire de séance : BEGEAULT Catherine

Début de séance : 18h30

- **Approbation du compte de gestion exercice 2021 du budget principal dressé par M. QUINTANE :**
Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité, le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2021 dressé par le receveur et certifié conforme par l'ordonnateur.
Voté à l'unanimité
- **Approbation du compte de gestion exercice 2021 du budget village de vacances dressé par M. QUINTANE :**
Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité, le compte de gestion du budget village de vacances pour l'exercice 2021 dressé par le receveur et certifié conforme par l'ordonnateur.
Selon l'application de l'article L2191-14 du CGCT le conseil municipal a élu Jean pierre GUIRAUD président de séance pour procéder au vote des comptes administratifs 2021 du budget principal et du budget village de vacances.
Mme le Maire VIDAL Monique a quitté la salle et n'a pas participer aux votes.
- **Vote du compte administratif 2021 et affectation du résultat de fonctionnement exercice 2021 du budget principal et du budget village de vacances :**
Présentation des comptes et du résultat par M. JP GUIRAUD.
Budget principal :
Excedent antérieur reporté : 650 716.80 €
Excedent de fonctionnement : 650 716.80 € +75 819.92€ = 726 536.72€
Déficit antérieur reporté :
Déficit d'investissement :-72 157.01+12 434,86 = -59 722.15 €
Excédent réel reporté section fonctionnement au 31/12/21 : 726 536.72 €- 59 722.15 € = 666 814.57 €
Budget Village Vacances :
Excédent de fonctionnement : 2.10€
Excedent antérieur reporté : 86 189,35€
Déficit d'investissement : -3 921.93€
Excedent reel comptable au 31/12/21 : 86 191.45 € - 3 921.93€ = 82 269.52€
Voté à l'unanimité
- **Mise a disposition de chalets et de gites du village de vacances pour l'accueil des refugies ukrainiens :**
AUTORISE Madame Le Maire à proposer la mise à disposition à titre gratuit de certains chalets et gîtes du village de vacances pour l'accueil des réfugiés Ukrainiens pour une durée déterminée de 6 mois à compter du 1° avril 2022, renouvelable autant que nécessaire, dans l'attente de l'exploitation de celui-ci.
Voté à l'unanimité
- **Location logement chalet n° 1 et gîte n°9 du village de vacances**
AUTORISE Madame Le Maire à proposer à la location deux pavillons (N°1 et N°9) du village de vacances, et à signer tous les documents nécessaires, dans l'attente de l'exploitation de celui-ci.
Voté à l'unanimité

Fait à VERDUN-EN-LAURAGAIS, le 24 mars 2022



Le Maire
VIDAL Monique